Procès-verbal de la 4e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, tenue à la Salle L'Opale située au 510 rue St-Isidore à St-Lin-Laurentides le 5 avril 2023, ainsi qu'en conférence Web (mode hybride).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
   - 1.1 Mot de bienvenue
   - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
   - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
   - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
   - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
   - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
   - 3.1 Rapport du conseil d'administration
   - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   - 3.3 Rapport financier au 31 décembre 2022
   - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
   - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
     - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
     - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
     - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
     - 5.2.4 Élection par acclamation
   - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Mme Martine Mercier, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres et agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par Mme Louise Lauzon, directrice générale, le secrétaire du conseil d'administration M. Marcel Lapalme, Mme Jackie Robert, adjointe à la direction générale, Mesdames Carole Beauregard et Johanny Leblanc, conseillères en communication et vie associative, ainsi que Mme Lyne Tremblay, directrice principale, développement de marché. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Mme Martine Mercier présente tous les administrateurs du conseil d'administration, ainsi que M.Gaston Robert, dirigeant honoraire présent dans la salle.

La présidente d'assemblée déclare l'assemblée ouverte et informe les membres que cette formule d'assemblée hybride implique que tous les membres présents, en salle et en ligne, pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du Président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. <u>Fonctionnement et déroulement de l'assemblée</u>

2.1 <u>Règles pour participer à l'AGA</u>

L'assemblée étant tenue en mode hybride, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions sont présentées par M. Marcel Lapalme, secrétaire.

La présidente d'assemblée donne la définition de « membre de plein droit », soit les personnes qui pourront exercer leur droit de vote en direct ou en différé:

- Admis depuis 90 jours
- Personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui réside, est domicilié ou travaille au Québec
- Personne morale ou une société

2.2 <u>Nomination des scrutateurs</u> *par*

Rés. 2023-1 *Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Mme Carole Beauregard et Mme Carole Cloutier comme scrutatrices.*

Les membres sont invités à voter.

La proposition de nommer Mme Carole Beauregard et Mme Carole Cloutier comme scrutatrices est adoptée.

2.3 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

M. Marcel Lapalme fait lecture de l'ordre du jour, document qui avait été déposé sur le site de la Caisse.

Rés. 2023-2 *Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.*

Les membres sont invités à voter.

L'ordre du jour est adopté.

2.4 <u>Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022</u>

Étant donné que le procès-verbal avait été préalablement déposé sur le site internet de la Caisse, permettant ainsi aux membres d'en prendre connaissance, il n'y a pas de lecture ni de résumé de ce dernier.

Rés. 2023-3 *Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2022.*

Les membres sont invités à voter.

Le procès-verbal du 6 avril 2022 est adopté.

3. <u>Retour sur l'année 2022</u>

3.1 <u>Rapport du conseil d'administration</u>

Mme Martine Mercier, présidente, livre le rapport du conseil. Ce rapport est conservé aux archives aux fins de références ultérieures.

3.2 <u>Rapport sur la surveillance des règles déontologiques</u>

Mme Martine Mercier, présidente, invite M. Marcel Lapalme, secrétaire, à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Voici le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier au 31 décembre 2022

Les membres sont invités à regarder une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers, ainsi qu'une capsule vidéo sur les résultats financiers de la Caisse pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2022.

La présidente d'assemblée invite les membres à exprimer leurs questions et opinions à l'égard des états financiers.

Aucune question n'est adressée.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente d'assemblée invite Mme Louise Lauzon, directrice générale, à faire rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

Avant de présenter son rapport, Mme Lauzon invite les membres à regarder une capsule vidéo qui résume l'implication de la Caisse dans sa communauté.

Elle présente ensuite les résultats du Fonds d'aide au développement du milieu.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**1 645 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		416 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	267 k$	
Récupération d'impôt	(70) k$	(197) k$
Solde au 31 décembre 2022		**1 864 k$**

4. Période de questions au conseil d'administration

La présidente d'assemblée invite les membres à exprimer leurs questions et opinions à l'égard du conseil d'administration de la Caisse.

Question : Un membre demande pourquoi il n'y a pas de sous-titrage pour les malentendants à la présentation AGA sur le Web.

Réponse : La présidente mentionne qu'effectivement le sous-titrage aurait dû être prévu, cet ajout sera retenu pour l'année prochaine.

Question : Un membre demande pourquoi les guichets automatiques ne distribuent que des billets de 10 $ et 20 $ et non des billets de 50 $.

Réponse : La directrice générale déclare qu'il y a un projet pilote présentement à la Fédération pour cette option.

Puisqu'il n'y a plus de questions, les membres sont invités à regarder une capsule vidéo présentant l'élément distinctif de notre coopérative, la ristourne.

5. <u>Propositions soumises au vote :</u>

5.1 <u>Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)</u>

La directrice générale présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**18 328 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	42 770 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	197 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	12 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**61 307 k$**
Affectation au FADM	(425) k$
Affectation à la RRE	(14 691) k$
Affectation à la réserve générale	(46 191) k$
Solde des excédents à répartir	**0**

[1] Inclut 3 153 k$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

[2] Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

3 565 006 $

425 447 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

3 139 559 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
RISTOURNE **VOLUMES**[1]			
Comptes	0,59 $		391 k$
Épargne et placements			289 k$
Fonds			151 k$
Prêts et marges de crédit			1 147 k$
RISTOURNE **ASSURANCES**[2]	23 $/1 000 $ de prime		448 k$
RISTOURNE **CARTES DE CRÉDIT**[2]	0,58 $/1 000 $ d'achats nets		185 k$
RISTOURNE **PRODUITS**[2]	Montant de 50 $[3]		498 k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT **EN GESTION DE PATRIMOINE**[2]	Montant de 23 $/1 000 $ d'honoraires et de commissions		31 k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			**3 140 k$**

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée.

[2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

[3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

La présidente d'assemblée invite les membres à exprimer leurs questions et opinions à l'égard du projet de répartition des excédents.

Aucune question n'est adressée.

Rés. 2023-4 *Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer la recommandation de partage des excédents.*

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions suite à l'assemblée.

Avant d'ouvrir la période d'élection des membres du conseil d'administration, les membres sont invités à regarder une courte vidéo présentant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection

La présidente mentionne qu'elle agira à titre de présidente d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

Secrétaire d'élection

Étant donné que le secrétaire est une personne candidate, la secrétaire adjointe Mme Louise Lauzon, agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

La présidente invite Mme Marie-Claude Jolicoeur, présidente du comité de mise en candidature, à faire lecture du rapport du comité.

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 et affiché dans tous nos établissements ainsi que sur le microsite de la caisse.

Nombre de postes à pourvoir : 5 Nombre de candidatures reçues : 5

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- *Compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : coopération, gestion financière, gouvernance, tourisme, sociocommunautaire et organisme gouvernemental;*
- *0 ou 1 femme et 4 ou 5 hommes pour maintenir la parité;*
- *Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 de 18 à 34 ans et 3 de 35 à 49 ans;*
- *1 poste pour le groupe A : Municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci*
- *1 poste pour le groupe C : Municipalités de Rawdon*
- *1 poste pour le groupe D : Ville de Saint-Lin-Laurentides*
- *2 postes pour le groupe E : Municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Calixte, Saint-Alexis et Saint-Esprit, ainsi que tout autre membre de plein droit ne provenant pas des secteurs décrits aux autres groupes*

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu dans les délais cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

La présidente du comité de mise en candidature annonce les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur :

Pour le groupe A
M. Alexandre Bernier

Pour le groupe C
Mme Sonia Massicotte

Pour le groupe D
M. Marcel Lapalme

Pour le groupe E
Mme Vicky-Ann Arguin
M. Alexandre Lemire

5.2.3 Présentation des personnes candidates
La présidente d'élection, Mme Martine Mercier, mentionne qu'il n'y aura pas de présentation des personnes candidates en présentiel compte tenu des conditions météorologiques et de l'absence de plusieurs candidats.

Les membres sont invités à consulter le document de présentation déposé sur le microsite de la caisse.

5.2.4 Élection par acclamation
Pour le groupe A, le groupe C, le groupe D, et le groupe E, nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

La présidente d'élection déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Pour le groupe A
M. Alexandre Lemire

Pour le groupe C
Mme Sonia Massicotte

Pour le groupe D
M. Marcel Lapalme

Pour le groupe E
Mme Vicky-Ann Arguin
M. Alexandre Lemire

Ceci met fin à la période d'élection des membres du conseil d'administration et félicitations aux nouveaux et nouvelles élu(e)s.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
La présidente d'assemblée, précise que les membres de plein droit sont invités à voter, dès l'ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. Elle précise également les moyens disponibles aux membres pour procéder à leur vote.

La réécoute de l'assemblée sera aussi possible afin de permettre aux membres de voter en toute connaissance de cause.

Ouverture de la période de votation en différé
Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverture pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 9 avril 2023, à 23 h 59.

6. <u>Fin de la rencontre et remerciement</u>

La présidente Mme Martine Mercier tient à remercier Mme Mariève Galipeau pour ses années d'implication au sein du conseil d'administration, tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien, ainsi qu'à tous les membres pour leur participation à cette quatrième assemblée générale annuelle.

7. <u>Publication des résultats et levée de l'assemblée</u>

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

- 94,92 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

Rés. 2023-5 *La proposition est adoptée.*

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.

_____ _____

Président Secrétaire